

Contacts

Vous êtes invités à reprendre cette feuille à la maison. Elle pourra nourrir votre méditation ou votre prière. Elle vous sera aussi disponible sur le site www.collegiale.be

Canonisations de Carlo Acutis et de Pier Giorgio Frassati

Le Pape François avait annoncé la canonisation de deux bienheureux italiens pour l'année 2025, dans le cadre du Jubilé :

- celle de Carlo Acutis, initialement prévue le 27 avril 2025.
- et celle de Pier Giorgio Frassati, annoncée pour le 3 août 2025.

Comme malheureusement le Pape François est inopinément décédé le 21 avril 2025, ces canonisations ont dû être reportées et leur date a finalement été fixée au **7 septembre 2025**.

Mais qu'est-ce qui pouvait bien, dans la vie et la personnalité de ces deux personnes, les distinguer au point d'être canonisées par l'Eglise ?

- **Carlo Acutis** (1991-2006)

Surnommé le "geek de Dieu", ce jeune adolescent italien est décédé d'une leucémie foudroyante à l'âge de 15 ans. Il a utilisé ses compétences informatiques pour créer des sites web dédiés à la foi catholique, notamment une exposition virtuelle sur les miracles eucharistiques.

Il est reconnu pour sa foi profonde, son amour de l'Eucharistie et sa capacité à évangéliser par les moyens numériques modernes. Sa canonisation a été rendue possible par la reconnaissance d'un second miracle attribué à son intercession.

« Carlo était trop bon et trop pur pour cette terre » disent les témoins de sa vie.

- **Pier Giorgio Frassati** (1901-1925)

Ce jeune laïc dominicain, alpiniste et fervent catholique est issu d'une famille aisée de Turin. Il s'est distingué par sa charité active envers les pauvres et les malades, son engagement social et politique inspiré par la doctrine sociale de l'Eglise, et par sa vie de prière intense. Il est décédé à l'âge de 24 ans des suites d'une poliomyélite qu'il aurait contractée en aidant les nécessiteux. Il est un modèle de sainteté pour les jeunes et les laïcs. La reconnaissance d'un second miracle était attendue pour sa canonisation. Il est décédé le 4 juillet 1925. Sa canonisation aura lieu pour le centième anniversaire de sa mort.

Une canonisation intervient après une procédure longue et rigoureuse menée par l'Eglise catholique sur la base d'un dossier prouvant que la personne a pratiqué les vertus chrétiennes de manière "héroïque" (c'est-à-dire avec un degré exceptionnel) ou qu'elle est morte en martyr pour la foi, et attestant en outre de la reconnaissance d'au-moins deux miracles (un pour la béatification et un pour la canonisation) obtenus par son intercession après sa mort.

Ces miracles sont considérés comme des signes divins attestant de la sainteté de la personne.